

Direction de la régulation  
et de la gestion de l'offre de santé

**Arrêté n°184/ARS La Réunion  
portant modification de l'agrément de l'entreprise de transport sanitaire terrestre  
AMBULANCE SAINT LOUISIENNE**

LA DIRECTRICE GENERALE DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE DE LA REUNION  
Chevalier de la légion d'honneur

- Vu le Code de la Santé Publique ;
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;
- Vu le décret du 18 décembre 2019 portant nomination de Madame Martine LADoucETTE, en qualité de directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion ;
- Vu l'arrêté n°648/DDASS/ISP du 26 mars 1992 modifié portant agrément d'une entreprise de transport sanitaire terrestre AMBULANCE SAINT LOUISIENNE ;
- Vu la décision n°05/2020/DG/ARS La Réunion du 20 janvier 2020 portant délégation de signature ;
- Vu la demande du 11 février 2020 de l'entreprise de transport sanitaire terrestre AMBULANCE SAINT LOUISIENNE relative à la modification de la gérance et de la dénomination de l'entreprise

**Considérant** que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 11 mai 2018 stipule que Mme Marie-Sylvine ETANG SALE épouse BENARD est nommée co-gérante de la société suite au décès de Monsieur Max BENARD ;

**Considérant** que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2019 stipule la nomination d'une nouvelle co-gérante en la personne de Madame Stéphanie BENARD épouse RIVIERE ;

**Considérant** que le procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 01 juillet 2019 fait mention de la modification corrélative des statuts de la société en une Société en Nom Collectif d'où la dénomination Ambulance SAINT LOUISIENNE SNC ;

**Considérant** que Madame Stéphanie BENARD épouse RIVIERE figure sur la déclaration relative à la modification des dirigeants de la société en date du 01 juillet 2019 et enregistrée à la Chambre des Métiers et de l'Artisanat,

**ARRETE**

Article 1<sup>er</sup> : L'article 1 de l'arrêté n°648/DDASS/ISP susvisé est modifié comme suit :

Dénomination : Ambulance SAINT LOUISIENNE SNC

Gérant : Monsieur Jean Bernard LEPINAY né le 26/03/1958

Co-  
Gérante : Madame ETANG SALE Marie Sylvine épouse BENARD née le  
29/01/1965,

Co-  
Gérante : Madame Stéphanie BENARD épouse RIVIERE née le  
24/11/1992.

Le reste est sans changement.

Article 2 : Toute modification apportée à la société, tant dans les installations matérielles que dans les équipages autorisés devra être portée sans délai à la connaissance de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion conformément à la réglementation ;

Article 3 : L'entreprise de transport sanitaire pourra, à tout moment être contrôlée par les services de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion pendant les heures d'activité ;

Article 4 : Tout manquement aux obligations réglementaires pourra être sanctionné, après avis du sous-comité des transports sanitaires, soit par le retrait ou la suspension de l'agrément, soit par des sanctions pénales, soit encore par les deux ;

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Saint Denis, rue Félix Guyon 97400 SAINT DENIS dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 6 : La Directrice Générale de l'Agence Régionale de Santé de La Réunion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de La Réunion.

Saint Denis, le 10 JUL. 2020

La Directrice Générale

Le Directeur de la Direction de la Régulation  
et de la Gestion de l'Offre de Santé

Régis THUAL